

Présentation du CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) effectuée par Florence Martignoni, Directrice.

Les principales missions du CAUE sont des missions de conseil à la fois à destination des particuliers (consultances architecturales), et à destination des collectivités (consultances paysagères).

Le rôle du CAUE est d'informer, sensibiliser et former. Ainsi, le CAUE apporte une diversité de conseils aux collectivités et anime des formations dédiées aux nouveaux élus. Il assure également un rôle pédagogique auprès des scolaires notamment grâce au dispositif Pass Isérois Collégien Citoyen (PICC).

L'observatoire du CAUE, mis en place en 2013, permet de partager des opérations exemplaires réalisées dans les communes.

Le CAUE porte également les politiques du Département en matière d'urbanistes conseils, de PICC et résidences d'architectes ; il participe aux villages fleuris et aux labels villes ; il accompagne la démarche de l'Atlas des paysages et développe le thème de l'Archistoire grâce à des parcours thématiques.

Les communes souhaitant solliciter le CAUE doivent être adhérentes et conventionner. Le CAUE est un outil d'aide à la décision pour les collectivités ayant un projet d'aménagement paysager ou de rénovation de patrimoine par exemple.

En ce qui concerne la CCT, 2 architectes conseillers interviennent mensuellement ; il s'agit de Mmes Guimbard et Daraban. Mme Caroline Georgetti, quant à elle, est le paysagiste conseil qui intervient sur rendez-vous auprès du service Aménagement.

Jérôme Fauconnier souligne l'aide précieuse apportée par le CAUE dans la réalisation des projets.

Christian Roux, de son côté, témoigne de son expérience à Sinard, dans le cadre notamment de la revalorisation du village, où il a apprécié le travail de collaboration avec le CAUE à travers une relation et des échanges intéressants et productifs.

Actuellement, des projets sont en cours sur les communes de Mens, Gresse en Vercors, Monestier du Percy, Châtel en Trièves et Château-Bernard.

Sabine Campredon, qui a sollicité le CAUE pour la commune du Percy plutôt sur un projet d'aménagement paysager, souligne la collaboration intéressante et l'aide trouvée.

Le Président remercie Mme Martignoni pour sa présentation et espère encore de nombreuses années de collaboration fructueuses.

Sabine Campredon est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil du 5 juillet 2021

1 Abstention

1- Aménagement de la RD 1075 – Evaluation environnementale : avis de la CCT

L'aménagement de la route départementale RD 1075 entre le col du Fau et le col de la Croix Haute, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le conseil départemental de l'Isère, correspond à un projet global au sens de l'article L. 122-1 du code l'environnement.

En application des articles L. 112-1 V et R. 122-7 du code l'environnement, le conseil communautaire est invité à émettre, dans le cadre du processus d'évaluation environnemental, un avis sur le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Cet avis doit se présenter sous la forme d'une délibération du conseil communautaire qui sera jointe au dossier d'enquête publique.

Tour de table :

Christian Fierry-Fraillon ouvre le débat pour partager l'expérience du conseil municipal de Lalley qui, lors du vote dans sa commune, s'est abstenu dans sa majorité, en raison de la nécessité de compléments d'informations. Il conseille aux autres communes de ne surtout pas attendre le début des travaux pour faire remonter les observations.

D'autres délégués communautaires soulignent la complexité des documents transmis par le Département et s'interrogent sur l'utilité de cette phase. Ils se demandent pourquoi elle n'a pas été intégrée dans la DUP.

En raison de la complexité des documents, peu des communes directement concernées ont fait des remarques sur l'aspect environnemental, mais elles ont surtout exprimé au Département des souhaits d'améliorations techniques du projet (problèmes de sécurité, améliorations de sorties de route, aménagements pour les mobilités douces, accès agricoles...)

Bien que favorables à l'aménagement de la RD 1075, les différentes questions qui se posent aux conseillers communautaires mériteraient plus de temps pour réfléchir et se documenter. Ils souhaitent donc un report de cette délibération.

Le Président accède à cette demande d'autant qu'il considère que les communes sont plus à même de répondre que la CCT sur ce dossier environnemental très précis dans ses descriptions. Les différents documents seront transmis aux communes afin que chacun puisse avoir le même niveau d'informations.

Vote : Aménagement de la RD 1075 – Evaluation environnementale : avis de la CCT

☞ **Délibération reportée**

2- Clôture du CDDRA Alpes Sud Isère – Répartition de l'excédent de clôture

Le Territoire Alpes Sud Isère, dont une partie de Grenoble Alpes Métropole, était couvert par un Contrat de Développement Durable Rhône Alpes jusqu'en 2016. Suite à la clôture de ce contrat, les services de Grenoble Alpes Métropole ont engagé un travail afin de solder les éléments financiers et budgétaires du contrat. Au terme de ce travail, Grenoble Alpes Métropole va procéder à la clôture du budget annexe du CDDRA et dans ce cadre propose la répartition de l'excédent de clôture, calculé à partir des taux de répartition des participations statutaires, de la façon suivante :

	Répartition statutaire	Résultat de fonctionnement	Résultat d'investissement	TOTAL
CA définitif	100%	135 238,25 €	51 977,90 €	187 216,15 €
CC Matheysine	20,56%	27 804,98 €	10 686,66 €	38 491,64 €
CC Oisans	34,49%	46 643,67 €	17 927,18 €	64 570,85 €
CC Trièves	11,27%	15 241,35 €	5 857,91€	21 099,26 €
Grenoble Alpes Métropole	33,68%	45 548,24 €	17 506,16 €	63 054,40 €

Le conseil communautaire est invité à approuver cette répartition de l'excédent de clôture du budget annexe du CDDRA porté par Grenoble Alpes Métropole.

Vote : Clôture du CDDRA Alpes Sud Isère – Répartition de l'excédent de clôture

☞ **Adopté à l'unanimité**

3- Budget principal 2021 – DM 3

Par délibération n°2021/98 du 7 juin 2021, le conseil communautaire a approuvé l'installation de modulaires sur la commune d'Avignonet pour la poursuite du service de garderie itinérante ainsi que la sollicitation d'une subvention auprès de la CAF. La décision modificative budgétaire n°3 régularise le financement de l'opération sur l'exercice 2021.

	Dépenses	Recettes
6132 - Locations immobilières	+ 58 392 €	
7478 - Autres organismes (CAF de l'Isère)		+ 46 713 €
74124- DGF dotation intercommunalité		+ 11 679 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	+ 58 392 €	+ 58 392 €
2148- construction sur sol d'autrui	+ 18 000 €	
020- Dépenses imprévues	- 6000 €	
1316- Subvention (CAF de l'Isère)		+ 12 000 €
TOTAL INVESTISSEMENT	+ 12 000 €	+ 12 000 €

Vote : Budget principal 2021 – DM 3

☞ **Adopté à l'unanimité**

4- Modification du tableau des effectifs

Vu l'avis du Comité technique du 7 septembre dernier, il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme indiqué sur le tableau joint en annexe.

Vote : Modification du tableau des effectifs

☞ **Adopté à l'unanimité**

5- Maison de Pays de Clelles – modification du plan de financement prévisionnel

Par délibération en date du 27 mars 2021, le conseil communautaire a approuvé la réalisation d'une maison de pays à Clelles et le plan de financement prévisionnel correspondant.

Ce plan de financement incluait la sollicitation d'une aide de l'Etat dans le cadre de la DSIL à hauteur de 420 000 €.

Ce projet s'inscrit pleinement dans le cadre du Plan Avenir Montagnes qui vise à accélérer la transition écologique des activités touristique de montagnes et peut à ce titre bénéficier d'une aide supérieure à celle prévue dans le cadre de la DSIL soit 520 000 €.

Par ailleurs, lors de sa conférence territoriale du 22 avril 2021, la conférence territoriale du Département de l'Isère a programmé une aide à hauteur de 50% du projet HT soit 1 394 708 €.

Par conséquent, le conseil communautaire est invité à approuver le nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération « Maison de Pays » :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	%
Construction	1 798 255 €	Département Isère- Dotation	1 394 708 €	50%
Aménagements intérieurs	120 000 €	territoriale		
Voirie et réseaux divers	300 660 €	Région- Contrat Ambition Région	320 000 €	11%
Acquisition foncier	130 000 €	Etat- FNADT	520 000 €	19%
Honoraires divers	377 805 €	Autofinancement CCT	554 709 €	20%
Aléas	62 697 €	<i>Dont emprunt</i>	464 709 €	
TOTAL	2 789 417 €	TOTAL	2 789 417 €	

Vote : Maison de Pays de Clelles – modification du plan de financement prévisionnel

☞ **Adopté à l'unanimité**

6- Etude coworking, du télétravail et des tiers lieux en Trièves – Convention de participation financière avec les communes partenaires

Par délibération en date du 3 mai 2021, la communauté de commune du Trièves a décidé de réaliser une étude portant sur le développement des espaces de coworking, du télétravail et des tiers lieux en Trièves.

L'un des axes de l'étude prévoyant d'accompagner l'émergence de tiers lieux au sein de quatre communes qui disposent déjà de projets identifiés (Gresse en Vercors, Saint Martin de Clelles, Mens et Chatel en Trièves), il a été convenu avec ces communes une participation financière au coût global de l'étude.

Le plan de financement définitif de l'étude est le suivant :

Dépense		Recettes		
Etude	29 925 €	Etat	18 703 €	62,5%
		EDF	1 000 €	3,3%
		communes	5 111 €	17%
		<i>CCT</i>	<i>5 111 €</i>	<i>17%</i>
TOTAL TTC	29 925 €	TOTAL	29 925 €	100%

La participation de chaque commune est donc arrêtée à **1277,75 €TTC**. Le montant de cette participation financière, ainsi que les engagements respectifs des parties, font donc l'objet de cette convention entre la communauté de communes et les communes Gresse en Vercors, Saint Martin de Clelles, Mens et Chatel en Trièves. Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le nouveau plan de financement et d'autoriser le Président à signer les conventions de participation avec les communes partenaires de l'étude.

A la demande d'un conseiller communautaire souhaitant un retour de cette étude, le Président répond que l'étude sera diffusée à l'ensemble des conseillers.

Vote : Etude coworking, du télétravail et des tiers lieux en Trièves – convention de participation financière avec les communes partenaires

☞ **Adopté à l'unanimité**

7- Chaufferie bois de Mens : attribution du marché de maintenance

Par délibération en date du 1^{er} février 2021, le conseil communautaire a approuvé d'opter pour une gestion en régie dotée de la seule autonomie financière du réseau de chaleur de Mens.

Dans ce cadre la collectivité a procédé à un appel d'offres en date du 15/06/2021 pour le marché de service « Exploitation et la maintenance du réseau de chaleur biomasse de MENS » sur la période du 03/11/2021 au 30/06/2025 comprenant :

- P1 : La fourniture et gestion de l'énergie (prix unitaire)
- P2 : L'entretien et la maintenance du matériel (prix forfaitaire)

Au terme de la consultation, 1 seule offre a été reçue, celle de la société ECHM. La CAO, réunie le vendredi 10 septembre dernier, a validé l'analyse des offres. La société ECHM est retenue sur 5 ans pour un montant total de 639 208€ soit un coût annuel de l'ordre de 170 000€ pour l'entretien, la maintenance et la fourniture d'énergie.

Vote : Chaufferie bois de Mens : attribution du marché de maintenance

☞ **Adopté à l'unanimité**

8- Etude sur la mise en place d'un fonds « Air bois » - Demande de subvention auprès de l'ADEME

La Communauté de communes du Trièves est partie prenante de l'élaboration du 3^e Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la région grenobloise. A ce titre, elle réfléchit aux actions à mener sur son territoire pour réduire les émissions locales de polluants atmosphériques et ainsi améliorer la qualité de l'air au sein du Trièves et au sein de la région grenobloise. Parmi les actions envisagées par la Communauté de communes, figure la mise en place d'un « Fonds air bois », en vue d'inciter financièrement les ménages à remplacer leurs équipements de chauffage au bois peu performants. Ces derniers ont effectivement un fort impact sur la qualité de l'air, à l'intérieur comme à l'extérieur des logements.

Afin de préciser le dimensionnement et le fonctionnement potentiels de ce fonds et de définir les conditions de réussite de cette opération, il est proposé de réaliser une étude de préfiguration (dont le coût total est pris en charge à 70% par l'ADEME). La réalisation de cette étude permettra, en outre, de solliciter ensuite, le soutien financier de la Région AURA et de l'ADEME pour le co-financement du dispositif d'aide que la CCT pourra décider de mettre en place.

Il est ainsi proposé de solliciter le soutien financier de l'ADEME à hauteur de 10 500€, pour le financement de l'étude de préfiguration et selon le plan de financement suivant :

Dépenses en euros TTC		Recettes en euros TTC		
Coût total de l'étude	15 000€	ADEME	10 500€	70%
		CCT	4 500 €	30 %
Total	15 000€		15 000€	100%

Pierre Suzzarini fait un aparté sur le dispositif CITIZ ; il demande si la CCT est encore autorisée à posséder des parts dans le capital compte tenu du fait qu'elle n'a pas pris la compétence Mobilité.

Christian Roux interpellera la Région à ce sujet.

Vote : Etude sur la mise en place d'un fonds « Air bois » - Demande de subvention auprès de l'ADEME
☞ **Adopté à l'unanimité**

9- Convention de partenariat pour la mise en œuvre du mois de la transition alimentaire et accompagnement à la prospective pour le PAIT

Le programme de partenariat pour la mise en œuvre du Mois de la Transition Alimentaire et de l'Accompagnement à la Prospective s'inscrit dans le projet alimentaire interterritorial (PAiT), qui pour rappel, regroupe 9 territoires : Grenoble-Alpes Métropole (GAM), la communauté d'agglomération du Pays Voironnais, les communautés de communes Le Grésivaudan, du Trièves, St-Marcellin-Vercors-Isère Communauté, la Ville de Grenoble, les Parcs naturels régionaux de Chartreuse et du Vercors, l'Espace Belledonne.

Les fiches action du PAiT « accompagnement au changement de comportement alimentaire » et « structuration du PAiT » se déclinent en deux opérations concrètes :

- Le Mois de la Transition Alimentaire (MTA), un évènement visant à valoriser les actions d'accompagnement au changement de comportement alimentaire qui a lieu durant l'automne 2021
- L'accompagnement à l'élaboration d'une vision prospective de l'agriculture et de l'alimentation du PAiT de la grande région grenobloise qui est un exercice collaboratif dans le but de fixer des objectifs aux actions du PAiT, qui se déroulera en 2022.

Des prestataires sont sélectionnés par le biais de marchés publics pour effectuer ces deux opérations.

Les montants respectifs des deux opérations portées par GAM sont chacun de 31 000€ TTC. Une subvention de 70% (21 700 € TTC) est attendue de France Relance pour chaque opération. Le reste à charge pour les partenaires du PAiT une fois les subventions déduites est donc estimé à 9 300€ TTC pour chaque opération. La participation de la CC du Trièves est de 372 € par opération soit 744 € au total.

Le conseil communautaire est invité à approuver la convention de partenariat correspondante.

Vote : Convention de partenariat pour la mise en œuvre du mois de la transition alimentaire et accompagnement à la prospective pour le PAIT

☞ **Adopté à l'unanimité**

10- Frais d'animation et gestion 2021 de la cellule LEADER Alpes Sud Isère : modification du plan de financement

Le temps d'ingénierie dédié à l'animation et la gestion du programme LEADER est financé à hauteur de 80 % par le FEADER et à 20 % par l'autofinancement, réparti de manière égale, par les trois Communautés de Communes du Trièves, de la Matheysine et de l'Oisans.

En raison de la modification de la masse salariale nécessaire au fonctionnement du GAL Alpes Sud Isère, passant de 1 ETP à 2 ETP, pour la période de transition 2021-2023, ce plan de financement intervient en modification de celui voté lors de la délibération en date du 14 décembre 2020.

Compte tenu des précisions concernant les critères d'éligibilité du financement dans le cadre du programme LEADER, le plan de financement a été modifié comme ci-dessous :

Dépenses		Recettes		
Objet	Montant	Financier	Montant	Taux
Dépenses diverses (adhésions, communication, etc.)	6 400 €	FEADER	72 927,71 €	80 %
Frais de personnel	70 633,09 €	Autofinancement ³ EPCI	18 231,94 €	20 %
Frais de déplacement (5 % des frais de personnel)	3 531,65 €			
Coût indirect (15 % des frais de personnel)	10 594,96 €			
TOTAL DEPENSES	91 159,71 €	TOTAL RECETTES	91 159,71 €	100 %

Il est proposé d'approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessus et d'autoriser le Président à solliciter une subvention pour l'animation et la gestion 2021 du programme LEADER Alpes Sud Isère.

Vote : Frais d'animation et gestion 2021 de la cellule LEADER Alpes Sud Isère : modification du plan de financement

☞ **Adopté à l'unanimité**

11- Avenant à la convention de partenariat pour l'animation et le portage du Programme LEADER 2021

La convention d'animation et de portage du programme LEADER pour l'année 2021 a été approuvée le 14 décembre 2020. Il convient de signer un avenant pour spécifier l'évolution de la masse salariale qui est aujourd'hui de **2 ETP**, soit un poste de gestionnaire et un poste d'animation depuis mai 2021. Cette évolution s'explique par la charge de travail entre :

- La fin de la programmation actuelle qui correspond à la période 2021-2022 et pour laquelle le territoire Alpes Sud Isère a bénéficié d'une enveloppe de transition de 513 211 € ;
- La réalisation de l'évaluation finale du programme (sur la période 2014-2020)
- L'élaboration de la nouvelle candidature pour la période 2023-2027, dont l'Appel à Manifestation d'Intérêt devrait paraître avant la fin de l'année et dont le travail de réalisation démarre au dernier trimestre 2021.

Pour rappel, la communauté de communes du Trièves est la structure porteuse du programme LEADER et assure la prise en charge des frais liés à l'animation et la gestion ; à savoir :

- Les frais de personnel chargés (2 ETP en 2021), y compris déplacements liés au mission du service
- Les frais de fonctionnement du service : locaux, petit matériel, papeterie, photocopies, affranchissement...correspondant à 15% de la masse salariale chargée
- Les frais annexes faisant l'objet d'une facturation (informatique, cotisations organismes extérieurs, supports de communication, frais liés à l'accueil des étudiants de l'IET de St Etienne – université Joseph Fourier, ...)

La somme de ces dépenses constitue le budget de fonctionnement LEADER. La participation financière de chaque EPCI est calculée sur la base : *charges de fonctionnement – subventions attribuées par la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre de FEADER / 3*

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention d'animation et de portage du programme LEADER pour l'année 2021.

Vote : Avenant à la convention de partenariat pour l'animation et le portage du Programme LEADER 2021

☞ **Adopté à l'unanimité**

12- Avenant de prolongation entre la CCT et la MSA pour la Maison des habitants « le Granjou » à Monestier de Clermont

La Communauté de Communes du Trièves a signé le 13 septembre 2017 une convention de partenariat avec la Mutualité Sociale Agricole des Alpes du Nord (MSA), relative au soutien à l'animation et au développement social du territoire de référence de la Maison des habitants "Le Granjou".

Cette convention porte sur la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2020 et prévoit notamment une subvention annuelle de la MSA de 5 000 euros.

Une nouvelle convention pluriannuelle pourra être envisagée pour l'avenir. Toutefois, dans l'attente des arbitrages financiers en négociation au niveau national pour les MSA, la MSA des Alpes du Nord propose un avenant à la convention 2017-2020, la prolongeant pour l'année 2021, sans autre changement.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer cette convention.

Vote : Avenant de prolongation entre la CCT et la MSA pour la Maison des habitants « le Granjou » à Monestier de Clermont

☞ **Adopté à l'unanimité**

13- Mission de soutien à la fonction parentale et au bien-être de l'enfant et de sa famille : cycle d'ateliers pour développer ses compétences psychosociales

Dans le cadre du développement des actions collectives Familles à l'échelle du Trièves, la Communauté de Communes a décidé par délibération du 1^{er} Février 2021 de répondre à l'appel à projet du REAAP (Réseau d'Ecoute d'Aide et d'Appui aux Parents) financé par la CAF de l'Isère pour tous les projets relatifs à la parentalité en cohérence avec nos priorités d'actions et les besoins sociaux. De plus, le contexte de la pandémie nous force à être davantage présents auprès des parents du territoire. Dans ce cadre, nous avons reçu une partie des financements de la part de la CAF de l'Isère soit 2000 € pour le projet des ateliers parentaux.

A destination de tous les parents du territoire, ce projet se déroule sous forme d'un cycle de 11 séances de 2h de formation/échange avec une psychologue. En simultanément, une deuxième intervenante animera des ateliers en direction des enfants de 6 à 11 ans. L'objectif est de permettre aux parents et aux enfants de développer des compétences psychosociales (CPS) repérées comme facteurs de protection pour la santé mentale et physique des enfants, pour le bien-être du parent, de l'enfant et de la famille.

Pour prendre en compte l'engagement des parents et l'organisation en interne, il est proposé que 6 ateliers se déroulent sur le dernier trimestre 2021 et les 6 autres sur l'année 2022.

Le coût de l'action est de 4 500 € réparti sur 2021 et 2022.

Il est proposé au conseil d'approuver la participation des familles à ces ateliers :

Quotient familial	Participation des familles l'ensemble du cycle
0-600	10 €
601-900	20 €
901-1200	30 €
1201 et +	40 €

Vote : Mission de soutien à la fonction parentale et au bien-être de l'enfant et de sa famille : cycle d'ateliers pour développer ses compétences psychosociales

☞ **Adopté à l'unanimité**

14- Mission de soutien à la parentalité : appel à projet CLAS (Contrat Local Accompagnement à la Scolarité)

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) est un dispositif partenarial, hors temps scolaire, qui s'adresse aux enfants du CP à la Terminale.

Il propose aux enfants et aux jeunes l'appui et les ressources complémentaires dont ils ont besoin pour s'épanouir à l'école et qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Il offre aux parents un espace d'information, de dialogue et d'écoute visant à leur donner les outils nécessaires pour mieux suivre eux-mêmes le travail de leurs enfants.

L'accompagnement à la scolarité s'adresse aussi aux parents dans le souci de renforcer, d'améliorer les relations Familles/École.

Dans le cadre de sa mission de soutien à la parentalité, la maison des habitants « le Granjou » souhaite rentrer dans le dispositif de la CAF et faire partie du réseau des CLAS de l'Isère.

Durant l'année scolaire 2020/2021, il a été expérimenté l'accompagnement à la scolarité avec l'école de Monestier de Clermont et le collège Marcel Cuynat. Cette expérimentation a concerné 8 élèves et 5 collégiens. A travers la réponse à l'appel à projet, la communauté de communes sollicite la CAF à hauteur de 8 168 € et la MSA Alpes du Nord à hauteur de 1 000 € pour financer un CLAS sur Monestier de Clermont avec possibilité de déployer des collectifs d'enfants sur d'autres communes du Trièves. Si l'appel à projet est recevable, une convention tripartite sera signée entre la Communauté de Communes à travers le Granjou, la CAF de l'Isère et l'Éducation Nationale.

Le budget de l'appel à projets se construit comme suit sur l'année scolaire 2021/2022 :

DEPENSES		RECETTES	
Prestations extérieures	800 €	CAF	8 168 €
Documentation	200 €	MSA	1 000 €
Communication	100 €	CC Trièves	2 844 €
Déplacements et missions	1 200 €		
Frais de personnel	9 712 €		
TOTAL	12 012	TOTAL	12 012

Vote : Mission de soutien à la parentalité : appel à projet CLAS (Contrat Local Accompagnement à la Scolarité)

☞ **Adopté à l'unanimité**

15- Convention avec la CAF Isère portant sur les bonifications exceptionnelles attribuées à l'accueil de loisirs au titre de l'année 2020

Il est proposé de signer la convention avec la CAF de l'Isère qui définit et encadre les modalités de partenariat relatives aux bonifications exceptionnelles attribuées aux accueils de loisirs au titre de l'exercice 2020. La bonification pour la Communauté de Communes du Trièves s'élève à 2706,68€.

Vote : Convention avec la CAF Isère portant sur les bonifications exceptionnelles attribuées à l'accueil de loisirs au titre de l'année 2020

☞ **Adopté à l'unanimité**

16- Convention de mise à disposition gratuite de l'ancien gymnase/salle polyvalente par la commune de Monestier de Clermont à la CCT

Il est proposé d'autoriser le Président à signer une convention avec la Mairie de Monestier de Clermont pour l'utilisation de l'ancien gymnase. Celui-ci sera utilisé à compter de septembre 2021 pour les activités sportives sur les temps périscolaires et scolaires des écoles de Monestier de Clermont.

La convention est valable un an à compter du 1er septembre 2021 et n'est pas tacitement reconductible.

Vote : Convention de mise à disposition gratuite de l'ancien gymnase/salle polyvalente par la commune de Monestier de Clermont à la CCT

☞ **Adopté à l'unanimité**

17- Conventions pour participation au fonctionnement de l'EMALA avec les communes du Gua et de Miribel Lanchâtre pour l'année scolaire 2021/2022

La Communauté de Communes du Trièves est la structure porteuse de l'EMALA (Equipe Mobile d'Animation et de Liaison Académique) qui intervient sur les écoles des secteurs de Mens, Monestier de Clermont ainsi que sur la commune de Miribel Lanchâtre et la commune du Gua.

Les conventions ont pour objectif de fixer les conditions de participations financières de la commune du Gua et de la commune de Miribel Lanchâtre qui ne font pas partie du périmètre de la communauté de communes. Les participations financières sont calculées au prorata du nombre d'élèves scolarisés. Le montant par élève est fixé à 23 € par année scolaire.

Vote : Conventions pour participation au fonctionnement de l'EMALA avec les communes du Gua et de Miribel-Lanchâtre pour l'année scolaire 2021/2022

☞ **Adopté à l'unanimité**

18- Conventions entre la CCT et Grenoble Alpes Métropole pour la vente en gros pour les hameaux de Chabotte et de Rossinants

Les hameaux de Chabotte et des Rossinants sont alimentés par le réseau d'eau potable de la CCT situé sur la commune de Saint-Martin-de-la-Cluze. Grenoble-Alpes Métropoles assure la distribution à partir du compteur général des Paquiers. Actuellement, ce compteur est considéré comme un branchement de particulier.

Cette convention vise à définir les domaines d'interventions de la communauté de Communes et de la Métropole ainsi que les tarifs de vente dit « en gros ».

Le tarif unique de 1,41€/m³ HT permet à la Communauté de Communes de maintenir ces recettes (1194€ HT/an pour 846m³/an sur la période 2015-2021) sans facturer à la métropole la redevance pollution de l'Agence de l'Eau. Il est proposé d'autoriser le Président à signer la convention.

Vote : Conventions entre la CCT et Grenoble Alpes métropole pour la vente en gros pour les hameaux de Chabotte et de Rossinants

☞ **Adopté à l'unanimité**

– Questions diverses

☐ Informations diverses :

Dates à retenir :

- Commission Finances : 21 septembre prochain
- Commission GEMAPI : 7 octobre prochain ; Le Président insiste sur l'importance de la présence de des représentants des communes concernées par des événements torrentiels.
- Séminaire Finances : 9 octobre prochain ; il sera question du budget 2022 mais également des enjeux financiers pour la période 2022/2026.

Mobilités :

En préambule, Christian Roux souhaite aborder la question des transports sur les lignes régulières et notamment le problème du transport scolaire pour les lycéens scolarisés à Grenoble. Depuis la rentrée, le service n'est plus assuré de manière satisfaisante suite à une pénurie de chauffeurs.

Il remercie Frédérique Puissat et Jérôme Fauconnier de leur intervention auprès de la Région. La démarche est engagée pour régler le problème mais cela risque de prendre du temps.

Il partage une piste de réflexion de parents sur l'éventuelle possibilité de permettre aux lycéens en possession de la carte OURA d'utiliser le train avec leur carte de transport de bus.

Pierre Suzzarini indique que cette possibilité existe dans le cas d'un trajet hebdomadaire et il espère que cela peut également être possible quotidiennement. Il regrette qu'il n'y ait qu'un seul bus le matin et le soir dont les horaires sont inadaptés à ceux des lycéens. Il suggère l'envoi, par toutes les communes, d'un courrier recommandé au Président de région. Mais il n'a pas trop d'espoir sur la rapidité de la réponse. Il lui semble important d'avoir un interlocuteur à la Région autre que le Président de Région qui pourrait donner des informations et apporter des réponses.

C. Roux précise qu'un nouveau directeur, en fonction depuis le 1^{er} septembre dernier, sera l'interlocuteur des collectivités.

Une rencontre est prévue entre la Région et l'intercommunalité le 20 septembre prochain dans le cadre de la mobilité ; rencontre où il sera question de la convention entre la CCT et la Région et des éventuelles délégations de solutions de mobilité à la CCT. Il est rappelé que chaque commune peut traiter directement avec la Région sur la mobilité active ou toute autre question portant sur la mobilité.

Jérôme Fauconnier témoigne de l'initiative mise en place à Avignonnet où un groupe a été créé via l'application WhatsApp afin de permettre une mise en réseau entre les familles de manière à ne laisser aucun jeune sur le bord de la route.

Pour le maire de Treffort, cette situation est intolérable et il est nécessaire de se mobiliser en écrivant au Président de la Région.

Situation des personnes âgées sur le territoire :

Anne-Marie Fitoussi souhaite aborder la problématique liée au manque de personnel au sein des SIAD et ADMR et dont les personnes âgées pâtissent. En effet, certains membres du personnel refusent de se faire vacciner et ne peuvent donc plus assurer les soins aux personnes âgées à domicile. Ainsi, sur la seule commune de Tréminis, 3 personnes âgées ne sont plus prises en charge faute de personnel. Elle souhaite savoir si d'autres communes sont confrontées à ce problème.

L'ARS a indiqué qu'un état des lieux sera fait le 15 septembre prochain, date butoir pour la primo vaccination des soignants afin de connaître exactement l'impact de la pénurie de personnel.

Pierre Suzzarini précise que le canton de Mens est effectivement très impacté sur cette problématique qui a été abordée lors de l'assemblée générale de l'ADMR de Mens qui, malheureusement, n'a pas les moyens de trouver du personnel formé. Le Département envisage de mettre en place un service civique mais cela soulève le problème du personnel non formé. Il y a une forte pénurie de personnel formé et les personnes âgées sont démunies.

Pour le Président, le problème concerne aussi l'attractivité de ces métiers. La loi Grand Age devait solutionner ce problème mais malheureusement, elle a été abandonnée.

Jérôme Fauconnier invite les associations SIAD et ADMR à informer leurs fédérations respectives afin de trouver des solutions. Ce problème ne peut pas peser sur les seuls bénévoles de ces associations.

Portage des repas :

Fabienne Croze voudrait des informations sur le portage des repas.

Jérôme Fauconnier précise que ce sujet a été abordé lors de la Conférence Territoriale Sociale et de fortes disparités existent sur le territoire selon l'organisation choisie. La Poste était d'ailleurs venue présenter son offre de portage de repas.

Forêt :

Philippe Vial informe que la commission « Forêt » se réunira le 30 septembre prochain sur le thème du devenir des forêts du territoire. Il invite chacun à y participer afin d'échanger avec les élus sur une vision prospective de la forêt et les problèmes liés aux cervidés, à la sécheresse, les plantations qui ne démarrent pas etc....

Par ailleurs, dans le cadre du Plan Pastoral, géré par la Fédération des Alpagnes de l'Isère, seulement 25% des subventions ont été utilisés ; il invite les communes ayant des projets à contacter Guillaume Grandferry. Il reste des fonds à utiliser qu'il serait dommage de perdre.

Rentrée :

Alain Vidon indique que la rentrée s'est bien passée. Néanmoins, le recrutement de personnel pour les écoles de Monestier de Clermont reste problématique.

Anne-Marie Fitoussi alerte sur le choix des familles, de plus en plus nombreuses, de faire l'école à la maison ou d'inscrire les enfants dans une école alternative et de ses impacts sur les effectifs de l'école publique. Ainsi, l'école de Tréminis a perdu 4 enfants à la rentrée 2021/2020.

Dans le Trièves, le phénomène du choix de l'école à la maison prend, en effet, beaucoup d'ampleur et il est rappelé que la loi « séparatisme » prévoit de restreindre les possibilités de scolarisation à la maison. Les modalités d'application de cette loi seront à suivre de près pour le territoire.

Antennes relais :

Robert Cuchet revient sur le sujet des antennes relais de téléphonie ; des projets avaient été gelés mais aujourd'hui, il y a 2 demandes préalables pour l'installation d'antennes Orange et SFR à 500m de distance l'un de l'autre sur la RD1075.

Alain Vidon souhaite éviter les dérives liées à l'installation de ces antennes où, certes, un certain nombre d'incohérences existe, mais où il y a également un vrai besoin afin de couvrir les zones blanches. Ainsi, sur la commune de St Baudille et Pipet, il est projeté d'installer une antenne car cela correspond à un réel besoin et à une demande des habitants et il espère bien que ce projet ira jusqu'au bout sans opposition de personnes non concernées par cette installation.

Béatrice Vial informe qu'un rendez-vous aura lieu prochainement avec les 4 opérateurs.

Bibliothèques et Médiathèques :

Un mouvement de grève va certainement avoir lieu prochainement dans les bibliothèques et médiathèques du Trièves suite à la mise en place du contrôle des passes sanitaires ; le personnel ayant rencontré plusieurs problèmes avec les adhérents. Il est constaté une baisse de fréquentation et peu de réservation via Internet.

Christian Fierry-Fraillon remercie les communes pour leur participation à l'achat du véhicule de la mission locale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.